CONSEIL D'ECOLE n°1 du jeudi 5 novembre 2026

Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 /ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents:
Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires) , M. Le Sage (Adjoint aux bâtiments)
Mme Gilles, M. Monfort, Mme Le Bescond, Mme Baudrier-Billon, (Représentants titulaires des parents d'élèves), Mr Dumas (Représentants des parents d'élèves suppléants)
Mme Brunel, Mme Georges-Renault, Mme Cheneviere, et Mme Le Duigou, (Enseignantes)
Mme Bodin (Directrice)
Karine Deldy (directrice accueil de loisirs Ligue 35)
Mme Le Bever, Mme André (présidente et ancienne présidente de l'APEMA),

Excusés:
Mme Simonot (Inspectrice de la circonscription),
Mme Sanquer-Paillard, Mme Guillou, Mme Guittet, Mr Rolland (enseignants)
Mme Villepontoux, Mr Kelijian, Mme Souillard (Représentante des parents d'élèves titulaire)
Mr Pichon (Représentant des parents d'élèves suppléant)
Mme Tarroux, DDEN
M Deshoux (référent périscolaire/coordinatrice jeunesse)

Début du conseil d'école à 18h30.

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Les membres du conseil d'école se présentent.

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il se réunit dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

La directrice, 2 élus représentant la municipalité, les enseignantes de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'inspectrice de la circonscription.

La DDEN, les suppléants et la présidente de l'APEMA et la directrice du centre de loisirs assistent au conseil d'école avec voix consultative.

La directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges.

Une maîtresse du temps est nommée.

L'ordre du jour est envoyé au moins 8 jours avant la date du conseil. Des documents complémentaires ont été envoyés par la directrice hier, mercredi 4/11.

ELECTIONS (le 16/10)

Appel aux candidats, de nouveaux parents se sont présentés :

Participation plus forte cette année : 65,98%

Cela montre l'intérêt que les parents ont pour être représentés.

-pour rappel :

Années précédentes : année 2025 58,3 % année 2024 +70%, année 2023 60,67% année 2022 58,52 % année 2021: 57,25% année 2020 54,07%, année 2019: 56,3%

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance.

2) Adoption du règlement intérieur

Le règlement est écrit en conformité avec le plan départemental de juin 2024 et avec les modifications

nouveautés cette année :

-accueil et surveillance dans la BCD pour la classe 7 : désormais dans la cour

-sortie à 16h15 : élèves fréquentant le centre de loisirs, donc inscrits (dossier d'inscription + adhésion)

-Protection de la communauté éducative (Décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026)

Lorsque le comportement d'un membre de la famille d'un élève, en lien avec sa scolarité, fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative, ou compromet gravement le fonctionnement de l'école, la directrice d'école peut saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Après dialogue avec les parents, celui-ci peut demander au maire la radiation de l'élève et son inscription dans une autre école de la commune, l'intérêt supérieur de l'enfant étant préservé par un suivi pédagogique, éducatif et social renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire. A titre conservatoire, l'accès à l'école de l'élève ou du membre de la famille concerné peut être suspendu pendant la procédure, dans la limite de 4 jours.

-Alarmes sonores de poche anti agression (120 à 130 dB)

En annexe -charte des parents accompagnateurs et CHARTE de la laïcité. Lecture de la Charte.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

La nouvelle Charte parents-école a été publiée. à lire sur Eduscol.

3) Le budget 2026 et les perspectives

Toutes les demandes ont été satisfaites sur le budget. Les 7 classes sont équipées désormais de tableaux blancs interactifs.

Cela a été une priorité mais maintenant après des années sans demande sur le mobilier et sur le réaménagement, il va être nécessaire de réfléchir

Des mails envoyés ont été envoyés depuis le début de l'année sur des travaux au niveau des huisseries, au niveau de demandes de poubelles, du manque d'espace pour le matériel de l'école, pour du matériel ménage qi reste dans le hall.

Travaux : Les fenêtres ne s'ouvrent plus (cela entraîne des problèmes d'aération et de sécurité), du bardage est tombé.

La mairie ne trouve plus pour l'instant de pièces pour réparer les fenêtres, et envisage de faire des demandes de devis pour changer les fenêtres. Mr Barbier a des rendez-vous pris avec plusieurs menuisiers.

Ménage : Renouvellement des demandes précédentes de l'équipe. Problèmes de stockage du matériel. Il est notamment impossible d'investir dans du matériel de sport, par manque d'espace pour le stocker. La salle de BCD est encombrée de matériel.

Dans l'ensemble, une rénovation de l'école sera à envisager.

Informatique : Des demandes ont été faites par l'équipe à Mr Saunier, sans retour. Il y a eu par exemple une demande de formation liée aux TNI.

Mr Lesage : Mr Saunier intervient au sein de la communauté de communes pour l'installation et la maintenance du matériel informatique. La mairie ne participe à aucune formation. Ce n'est pas de sa compétence. Mr Saunier vient tous les mercredis à Vignoc.

Demande de l'équipe : Peut-être que le jour de sa venue à l'école pourrait être modifié et de préférence les lundis ou jeudis.

4) Le bilan de la rentrée 10 mn

ELEVES par niveaux :154 élèves	ELEVES répartis en 7 classes :

CP : 27 CE1 : 24 CE2 : 33 CM1 : 33 CM2 : 37	CP : 19 CP-CE1 : 20 CE1-CE2 : 22 CE2 : 24 CM1 : 24 CM1/CM2 : 22 CM2 : 24

2 élèves en situation de handicap à l'école bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH.

4 élèves avec un PAI (exemple : allergie/ asthme/diabète ou autre projet d'accueil individualisé).

Des élèves avec un PAP (projet d'accompagnement personnalisé) en cours de réalisation.

Échange de service : séances d'anglais 2 fois par semaine dans la classe de Madame Brunel par un autre enseignant.

ENSEIGNANTES

Enseignants
Madame Sanquer Paillard CP
Madame Guillou CP-CE1
Madame Brunel CE1-CE2
Monsieur Rolland et Madame Bodin CE2
Madame Cheneviere et Madame Guittet CM1
Madame Georges-Renault CM2
Madame Le Duigou CM1-CM2
AESH : Emilie Décaux intervient auprès de 2 enfants
service civique : Naïs DESAINTJEAN travaille à l'école depuis Octobre, et pour toute l'année scolaire 25h/semaine. Elle peut travailler au niveau administratif, ou intervenir auprès des élèves, pendant la récréation, en classe, en sport, peinture ou informatique, sous la responsabilité des enseignantes. Son emploi du temps est en cours d'élaboration.
Evaluations Nationales passées pour toutes les classes
Très tôt dans l'année les élèves : c'est une image à un temps T du niveau de l'élève. Toujours questionnant pour les CP de commencer l'année par une évaluation sur livret assez lourde. Il y aura une deuxième fois en janvier pour les CP.
Restitution lors des rendez-vous parents (novembre/décembre). Cela va permettre de faire aussi un point plus global sur ce début d'année. Une grande partie des parents se présente aux entretiens.

La réunion de rentrée cette année a eu lieu en 2 temps
Cycle 3
Sous forme de débat. Des thématiques (mots-clés) ont été affichées et les parents étaient invités à réagir. Mr Deshoux et Mme Deldy étaient présents ainsi que la directrice et les enseignantes.
Cycle 2
présentation du fonctionnement de l'école, du rôle de chacun, des responsabilités, règles et jeux dans la cour de récréation (billes etc.)
Il semble à l'équipe que plus de parents sont venus à la réunion.

Cette formule de réunion a été bien accueillie par les parents, qui en ont fait des bons retours aux parents élus.

5) La présentation des comptes de la coopérative et un point sur son fonctionnement 5 mn
La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne

doit circuler dans l'école C'est donc grâce à l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école.

L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE.

Cf. document en pièce jointe
Cette année : DONS des parents : 1289 euros, 1615,30 euros l'année dernière, 1736,75 euros l'année d'avant.
Nous avons moins 5 élèves de moins cette année.
La différence pour le moment correspond à 2 transports.

La mairie et l'APEMA (4770 euros de dons de l'APEMA) participent au budget de la coopérative scolaire, l'équipe les remercie. Cela permet de beaux projets.

6) Le projet d'école

Deux axes :

Axe 1 :-coopérer pour apprendre/apprendre à coopérer pour cultiver le rapport à soi et aux autres (projet académique)

Axe 2 :-les parcours de l'élève sur cohorte, sur 5 ans :

Parcours artistique :

-musique

Parcours éducatif et santé :

-EVAR

-EPS

Parcours éducation au développement durable

-sciences et nature

Parcours technologique :

-intégration de nouveaux outils, bricolage (vers un Fab Lab)

Cette année

Ecole

Axe 1

- Vente de gâteaux qui a débuté en septembre. Elle aura lieu tous les 15 jours.
- Conseil d'élèves/ambassadeurs : continuité formation élèves et adultes
- Journée/demi-journée collective : grande lessive, matinée sportive, marché des connaissance, journée ramassage des déchets

Axe 2

- sciences, nature (***les actions seront détaillées au prochain conseil d'école)***

7) Le questionnaire vulnérabilité thermique et les protocoles climatiques

Lecture des questions posées DSDEN sur la vulnérabilité thermique de l'école. Cette lecture montre que l'école a besoin de différents aménagements pour pouvoir permettre aux élèves et au personnel de vivre le mieux possible un nouvel épisode caniculaire.

Rappel : 2 épisodes cette année qui pourraient devenir une nouvelle norme : les élèves et les personnels sont confrontés à des conditions caniculaires nécessitant des adaptations pour pouvoir continuer à venir à l'école.
En mai :
L'école a été ouverte dès 7h00 (par la directrice).
L'utilisation du jardin matin et après-midi a été possible.
En juin :
Des constats doivent nous faire réfléchir à des adaptations pour continuer à faire classe dans des conditions le permettant :
L'ouverture de l'école dès 7h00 (par la directrice) n'a pas permis de faire descendre la température (28°C).
Le côté jardin a permis de maintenir le matin un peu d'air jusqu'à 11h00.
L'utilisation du jardin est possible jusqu'à 13h00.
Le côté parking est au soleil le matin et les températures montent toute la matinée.
La cour est impossible à utiliser dès le matin, et la chaleur s'accumule toute la journée.
Impossibilité d'isoler les classes, le bureau (33°C à 11h00), la salle du photocopieur n'est pas protégée du soleil : pas de volets
Impossibilité de faire des courants d'air dans certaines classes car des fenêtres sont bloquées.
Un ventilateur pour une classe est insuffisant pour créer de l'air (33°C dans les classes à 14h00). Il y 3 ventilateurs pour 7 classes et un bureau.
La possibilité d'aller dans la salle Le Metayer climatisée est une chance car cela permet d'être au frais (variable selon le nombre d'élèves) mais le bruit et les activités possibles sont limitées. La classe ordinaire n'est pas possible.
Sa mutualisation est nécessaire avec la maternelle pour permettre aux élèves de maternelle d'être au frais.
Monsieur le Maire s'est déplacé les deux jours sur l'école et nous avons été en contact téléphonique ainsi qu'avec Madame Garnier. Le maire a pris la décision de fermeture le mardi sans accueil minimum.

La mairie a eu un retour : Après un rapprochement de la préfecture dans le cadre du plan urgence canicule, un diagnostic est prévu en décembre par un technicien pour l'école élémentaire exclusivement. Les dates ne sont pas encore fixées. La directrice souhaite être présente.

Des filtres sur les vitres sont déjà prévus par la mairie pour l'école maternelle.

Les parents disposent d'une liste d'autres recours, supports, conseils que la préfecture qui peuvent être mis à disposition de la mairie.

8) Le réaménagement de la cour

Rappel : Le travail avec les élèves a été achevé. Nous avons respecté la démarche demandée.
Les ambassadeurs ont présenté leurs réflexions aux parents délégués.
Puis après un dernier travail de réajustement sur certains points, les ambassadeurs ont présenté leur travail à M. Le Sage, élu et M. Barbier, responsable technique.
La démarche que nous avons effectuée à l'école avait pour but de définir les besoins des élèves et aménager la cour pour que leur sécurité affective et physique soit respectée. Cela est en concordance avec un axe du PEDT.
Réponse de la mairie :
En 2027, seule la clôture sera faite, pour un budget de 40 000 euros.
La commission environnement de la mairie n'est pas favorable à une modification de la cour. La cour restera telle qu'elle est actuellement. Les enfants avaient 1000 mètres carrés et auront 1500 mètres carrés en plus. La commission a indiqué que les élèves avaient besoin des buts de football. L'espace bitumé pourrait peut-être être évolutif.
Intervention des parents : Un compte-rendu de la décision de la commission est demandé par les parents, rejoints en cela par l'équipe enseignante.
Il aurait été intéressant de connaître la feuille de route avant un travail conséquent de la part des élèves et de leurs enseignantes.
Quels sont les arguments de la commission ? Entretien trop coûteux, souhait d'avoir du bitume, besoin des enfants d'évoluer sur du bitume ?
Plusieurs rapports parlementaires indiquent que la végétalisation de la cour a un impact sur la gestion de la chaleur dans les bâtiments également. Il existe des agences et des structures plus pertinentes sur les questions d'aménagement.

La directrice indique que le plan proposé est basé sur les besoins des élèves. De plus, une cour d'école repensée permet de changer les comportements. L'espace tel qu'il est proposé actuellement aux enfants entraîne ou favorise des comportements genrés et des comportements où le rapport de force entre les plus jeunes et plus âgés est amplifié.

9) EVAR

Questionnaire VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

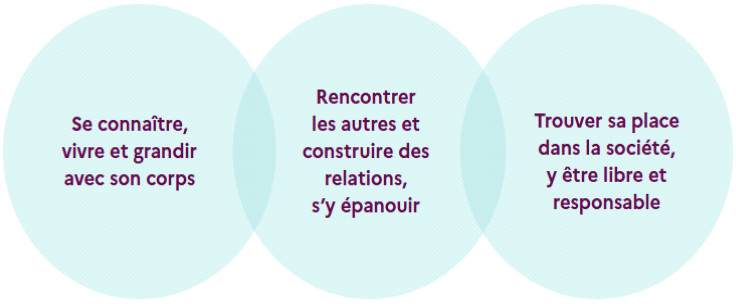

L'équipe est en train de travailler sur 3 séances EVAR dans toutes les classes, sur la même thématique : se connaître, vivre et grandir avec son corps, la notion de consentement.

Il est important de travailler ces points, que les personnels soient formés, pour ne pas faire quelque chose de contre-productif qui nuirait à la sécurité des élèves. La directrice veut être sûre de recevoir un accompagnement d'un professionnel santé-psycho-social de l'éducation nationale. Il est bien indiqué que la mise en œuvre a vocation à se faire progressivement, ce sera le cas.

HARCELEMENT

Au quotidien, l'école travaille sur cette problématique. Des cas de harcèlement apparaissent régulièrement. Des enseignantes ont été formées depuis plusieurs années au dispositif phare et à la méthode de préoccupation partagée.

Des dates de « passation » de ces questionnaires ne sont pour l'instant pas établies.

10) PPMS

Visite de la commission de sécurité effectuée avant les vacances d'Automne. Des recommandations ont été faites à la mairie.

11) Les questions des parents :

Ecole :

-Comment sont constitués les double-niveaux au cours de la scolarité d'un élève ? Les répartitions constituent un travail long et demandent beaucoup de réflexion. L'objectif de ce travail est de répartir les élèves, selon leurs profils, en répartissant le plus équitablement possible les garçons et les filles, pour que toutes les classes et les groupes puissent fonctionner. On essaie dans la mesure du possible que les enfants ne soient pas en « petit » groupe trop d'années dans leur scolarité.

-Qu'en est-il du questionnaire des violences sexistes et sexuelles ? Comment est travaillé l'EVAR à l'école ? cf points précédents

-Comment est organisée la planification des sorties ? Les parents voudraient connaître les dates plus à l'avance. C'est planifié selon les opportunités et la construction des projets, selon les finances. Tous les projets ne se décident pas en septembre. L'équipe essaie de faire au mieux.

-Est-il prévu un grand voyage de fin de cycle 3 ? Non. L'équipe ne souhaite pas ritualiser les sorties dans le temps et au niveau d'un niveau. Les sorties sont basées sur des actions /des projets en lien avec les programmes, la vie de la classe, les opportunités et les finances disponibles.

-Pourquoi la ligue 35 et la mairie étaient présents seulement à la réunion des parents de cycle 3 ? Les problématiques étaient plutôt concentrées sur le cycle 3, et il fallait prioriser leur présence.

Mairie :

-Quelles dispositions sont-elles prévues pour affronter les canicules futures ? (En amont, Pendant les canicules : au niveau du matériel, des aménagements, de la fermeture de l'école, du service minimum) La mairie est en attente du diagnostic lié au plan canicule, et de la visite des experts. Elle n'était pas favorable à la fermeture de l'école. La salle Le Métayer (climatisée) a été mise à disposition. La fermeture a été décidée en relation avec l'équipe. Des discussions sont en cours et des idées ont été envisagées. La mairie est en action sur ce sujet. Des financements sont demandés à la préfecture.

Des communes font en ce moment des réserves de Blanc de Meudon par exemple, ou commandent des films pour les vitrages, les parents demandent une anticipation des protocoles d'urgence.

Mme Deldy évoque l'élaboration de plans non coûteux.

-**Où en est le projet de réaménagement de la cour suite au travail de l'école de l'année dernière ?** cf points précédents

-**Serait-il possible d'avoir un portail informatique commun mairie et ligue 35 pour toutes les inscriptions du temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, mercredi, vacances) Avec un portail commun**, les familles auraient tout de même plusieurs démarches à faire du fait des plusieurs structures impliquées. L'informaticien de la communauté de communes a été saisi et réfléchit à la question. Cela suppose aussi des « contraintes administratives ».

-Serait-il possible de raccourcir les délais pour s'inscrire ou annuler pour la cantine, le centre de loisirs ?

Inscription cantine : 10 jours de délai

Les commandes des denrées alimentaires imposent un délai. Le prestataire cantine est lui-même contraint de faire des pré-commandes dans des délais imposés.

Centre de loisirs : 15 jours

Pour les vacances, 15 jours avant le début des vacances.

Pour les grandes vacances, les pré-commandes doivent être faites en juin ;

-Le repas à la cantine :

--Un certain ressenti est évoqué par les enfants du premier service : ils se sentent pressés à terminer. Comment s'organise ce premier service au niveau temporel ? Les enfants ont le temps de manger et ne sont pas mis hors de la cantine (pas une heure tout de même). Les enfants se pressent parfois pour participer aux activités proposées suite au repas.

--Le choix de table de 4 places peut-il être réexpliqué ? Des enfants peuvent se retrouver seuls à table.

Objectif de qualité d'accueil des enfants, en terme de niveau sonore notamment. Les enfants parlent moins fort en tables de 4. Des grandes tablées sont proposées avant les vacances. Les faire tous les jours serait contre-productif. Il doit y avoir une vigilance quant aux élèves qui se retrouvent seuls, faute de place. Les tables de 4 se montrent un choix satisfaisant pour l'équipe périscolaire, en termes de bruit et de circulation.

20h36, clôture du conseil d'école